

SIAEP DU LIORT-JAOUL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le dix février dix heures trente minutes les délégués des communes adhérentes au Syndicat du Liort-Jaoul, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de La Salvetat-Peyralès, sur convocation de Monsieur MARTY Paul, Président.

Présents : MARTY Paul, MARRE David, MAUREL Pierre, SAUREL Francis, CAZALS Sébastien, PICAROUGNE Bernard, LAGARRIGUE Jean-Claude, MURATET Jean, AUREJAC Michèle, PIERRON Raymond, TQUERY Brigitte

Absents : SALA Ludovic, ISSALY Bernard, EYBERT Annie, CHABAS François

Secrétaire de séance : MARRE David

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la Sous-préfecture concernant l'absence de quorum lors de la réunion du conseil syndical du 26 novembre 2019. Aussi il a été nécessaire de convoquer à nouveau le conseil syndical afin de redélibérer. Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2019 n'a pas été validé puisque la réunion a été annulée. Il présente donc les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance du 26 novembre 2019.

RENOUVELLEMENT DE CONDUITES AEP FUYARDES ROUTE DEPARTEMENTALE 905, RUES DU FAUBOURG ET DE LA DOUVE – COMMUNE DE LA SALVETAT PEYRALES

Le président rappelle le projet d'aménagement du CD en traverse du bourg centre de La Salvetat-Peyralès avec le remplacement des réseaux d'assainissement et la pose de gaines (fibre optique) ainsi que le renouvellement des conduites AEP voté en 2015 par le syndicat. Bruno Bompard présente le programme de travaux. Il s'agit du secteur de La Salvetat-Peyralès : du réservoir des Fargues jusqu'au carrefour de la Faboulie. Initialement le projet descendait jusqu'à Luc de Blauzac. Il rappelle que cette opération avait été présentée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets pour la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable en 2016. Cette opération n'avait pas été retenue par l'agence de l'eau, le SIAEP ayant un rendement réseau trop élevé. Le président présente la délibération qui a pour objet la constitution d'un groupement de commande pour la passation du marché :

Le Cabinet d'études René GAXIEU a établi un projet concernant l'amélioration de conduites AEP fuyardes sur le secteur de la RD 905, rues du Faubourg et de la Douve. Le montant estimatif de l'opération (travaux, imprévus, frais annexes) est de 770 000 € HT.

L'opération de renouvellement de canalisations AEP fuyardes sur le secteur de la RD 905, rues du Faubourg et des Douves, intéresse trois maîtres d'ouvrage distincts :

- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Liort-Jaoul (SIAEP) compétent en matière d'eau potable,
- la Commune de La Salvetat-Peyralès compétente en matière de travaux de voirie, d'éclairage public, d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) compétent en matière de réseaux secs (électrique et télécom).

Aussi, dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de génie civil de ces réseaux et pour permettre la bonne coordination, Monsieur Le Président précise qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 du décret n°2017-516 du 10 Avril 2017 relatif aux marchés publics avec le SIAEP du Liort-Jaoul et le Syndicat d'électrification (SIEDA). Il présente le programme de travaux prévu dans le groupement de commande :

Maître d'ouvrage	Besoins	Estimation prévisionnelle des travaux H.T. en €
LA SALVETAT-PEYRALES	Tranche Ferme : Reprise du réseau de collecte des eaux usées	229 218,40 € H.T.
	Tranche Ferme : Reprise du réseau de collecte des eaux pluviales	253 762,90 € H.T.
	Tranche Optionnelle : Reprise du réseau de collecte des eaux pluviales route de Carmaux	60 807,70 € H.T.
	TOTAL DES TRAVAUX	543 789,00 € H.T.
S.I.A.E.P. DU LIORT-JAOUL	Tranche Ferme : Renouvellement du réseau d'eau potable	636 078,00 € H.T.
	Tranche Optionnelle : Renouvellement du réseau d'eau potable à la Faboulie	64 548,80 € H.T.
	TOTAL DES TRAVAUX	700 626.80 € H.T.
S.I.E.D.A.	Enfouissement des réseaux secs :	
	Réseaux électriques	153 000.00 € H.T.
	Réseaux « télécom »	76 000.00 € H.T.
	TOTAL DES TRAVAUX	229 000.00 € H.T.
TOTAL :		1 473 415.80 € H.T.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet tel que présenté,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'ensemble des financeurs une aide financière maximale pour la réalisation de cette opération,

APPROUVE la convention de groupement de commandes ci-annexée entre La Mairie de La Salvetat-Peyralès, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Liort-Jaoul (SIAEP) et le Syndicat d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA).

AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au génie civil des réseaux,

AUTORISE Monsieur Le Président à lancer le marché de travaux, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur Le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

RENOUVELLEMENT DES CONDUITES AEP FUYARDES DANS LE BOURG CENTRE DE TAYRAC

La Commune de Tayrac souhaite créer un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration pour le bourg de Tayrac (opération en 2020). Dans un second temps, elle souhaite reprendre les aménagements de surface et abaisser le niveau de la voie existante.

Sur le secteur concerné par les travaux d'eau usées et de voirie, le SIAEP recense une canalisation en acier D 60 mm qui dessert 5 habitations.

Le Cabinet d'études René GAXIEU a établi un projet concernant de ces conduites sur le bourg de Tayrac. Le montant estimatif de l'opération (travaux, imprévus, frais annexes) est de 46 000 €HT. L'opération de renouvellement de canalisations permettrait également de sortir les compteurs des habitations. Ces travaux doivent être programmés avant les travaux d'aménagement de voirie.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le projet tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur Le Président à lancer le marché de travaux, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics,
- AUTORISE Monsieur Le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

TRAVAUX DE TAYRAC : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le président présente aux membres du conseil syndical une proposition visant à retenir un bureau d'étude pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre suivante :

- Travaux renouvellement du réseau AEP dans le bourg de Tayrac

dans le cadre d'une procédure adaptée, et en application de l'article 146 du Code des Marchés Publics, modifié par le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008, les membres du S.I.A.E.P. du Liort-Jaoul retiennent l'offre du Cabinet GAXIEU. Il précise que la mission est établie sur un montant prévisionnel de travaux de 40 000 € hors taxe avec un taux de rémunération à 7 %.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

-décide de confier au Cabinet GAXIEU la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre référencée ci-dessus, à un taux de 7 %,

-autorise Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,

-demande audit Cabinet GAXIEU de lancer dans les meilleurs délais, l'appel à concurrence auprès des entreprises.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2018

Le président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il précise que le RPQS 2018 a été transmis aux conseillers avant la réunion. Les communes adhérentes du SIAEP devront ensuite le présenter à leur conseil municipal pour adoption. Ci-dessous le tableau des indicateurs essentiels du RPQS :

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4880	4891
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.94 €	3.04 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (déléataire)	91 %	91 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76 %	82.3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.34 m3/Jour/Km	0.96 m3/Jour/Km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.12 m3/Jour/Km	0.74 m3/Jour/Km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0%	0%
P109.0	Nombre des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	26	204
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	865 €	6766.44 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.54 u/1000 abonnés	2.14 u/1000 abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	20 ans	20 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.77 %	0.37 %
P155.1	Taux de réclamations	0.54 u/1000 abonnés	0.54 u/1000 abonnés

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents

- ADOPTE le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP DU LIORT JAOL.
- PRECISE que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

TRAVAUX REHABILITATION DES RESERVOIRS

Le maire rappelle le projet de réhabilitation des réservoirs décidé par délibération du 6 novembre 2018. Il précise que le cabinet GAXIEU, retenu comme maître d'œuvre de cette opération a lancé l'appel d'offre marché travaux en procédure et qu'à l'issue de l'analyse des offres, c'est l'entreprise CAPRARO & CIE, 22 rue Jean Jaurès, 12700 CAPDENAC qui a été retenue. Il précise que le montant du marché s'élève à 184 352.93 € HT

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL SYNDICAL, A L'UNANIMITE

- décide d'attribuer le marché de travaux « Réhabilitation des réservoirs d'eau potable » à l'entreprise CAPRARO & CIE, 22 rue Jean Jaurès, 12700 CAPDENAC
- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant

MISE EN PLACE DE LA RADIO COLLECTE

Le Président rappelle la réunion du conseil syndical du 6 novembre 2018 durant laquelle il avait été évoqué la mise en place de radio collecte pour le relevé des compteurs d'eau. Il rappelle que le changement des compteurs et la pose de module radio relèvent d'une décision exclusive du Syndicat et que les communes n'ont pas à être consultées. Il demande au conseil de valider ce principe. Il ajoute que le changement du compteur ne peut pas être refusé sur lieux public.

Il précise que le remplacement des compteurs va débiter sur la commune de Sauveterre de Rouergue.

M. Muratet et m. Cazals demandent à ce qu'un courrier d'information soit envoyé aux habitants.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité

- Confirme la mise en place de la radio collecte sur le territoire du Syndicat

- Précise que le changement de compteur et la pose de module radio relève d'une décision exclusive du Syndicat sans consultation des communes membres.

AVENIR DU SYNDICAT

Le président rappelle les discussions sur l'avenir du syndicat et notamment le rattachement au Syndicat de Baraqueville et précise que la décision sera voté lors d'un prochain conseil.

Séance levé à 11 h 30.

SIAEP DU LIORT-JAOUL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 MARS 2020

L'an deux mil vingt le deux mars à dix heures trente minutes les délégués des communes adhérentes au Syndicat du Liort-Jaoul, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de La Salvetat-Peyralès, sur convocation de Monsieur MARTY Paul, Président.

Présents : MARTY Paul, MARRE David, MAUREL Pierre, SAUREL Francis, CAZALS Sébastien, PICAROUGNE Bernard, LAGARRIGUE Jean-Claude, MURATET Jean, TUREY Brigitte, EYBERT Annie

Absents : SALA Ludovic, ISSALY Bernard, AUREJAC Michèle, PIERRON Raymond, CHABAS François

Procuration : AUREJAC Michèle à PICAROUGNE Bernard

Secrétaire de séance : MARRE David

Etaient présents à la réunion : M. Bompard du Cabinet GAXIEU. Mesdames Idrac et Batut, M. Bouyssi de VEOLIA.

Le compte rendu de la séance du conseil syndical du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après délibération, le conseil syndical à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget syndical

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Président expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019, Après avoir entendu l'exposé du compte de gestion de Joël Puech receveur syndical,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur CAZALS Sébastien conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales.

- Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité adopte le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	145529.88	339797.15

Recettes	255541.8	448670.53
Excédent antérieur reporté	772988.13	
Résultat de clôture	883000.05	108873.38

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Président expose au conseil syndical que le compte administratif 2019 du Syndicat présente :

- Pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de **108873.38 €**
- Pour la section d'investissement un excédent de clôture de **883000.05 €**

Il propose que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement des charges d'investissement, au compte 1068 du budget primitif 2020.

- Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité approuve cette proposition

VOTE BUDGET 2020

Le budget est présenté aux conseillers. Les opérations 2020 sont les suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OPERATION

TRAVAUX DIVERS

Type	Reste à réaliser 2019	Proposé 2020	Total
Travaux	0	54 514 €	54 514 €

REHABILITATION RESERVOIRS

DEPENSE			
Type	Reste à réaliser 2019	Proposé 2020	Total
Travaux	0	233 000 €	233 000 €

TRAVAUX AEP LA SALVETAT

DEPENSE			
Type	Reste à réaliser 2019	Proposé 2020	Total
Travaux	1 006 338.09 €	-119 138.09 €	887 200.00 €

TRAVAUX AEP TAYRAC

DEPENSE			
Type	Reste à réaliser 2019	Proposé 2020	Total
Travaux	0	51 500	51 500 €

Il est précisé que l'installation des turbidimètres sur le château d'eau du Théron ne sera pas réalisé.

- Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	1 351 075	1 351 075
Fonctionnement	448 861	448 861
TOTAL	1 799 936	1 799 936

RENOUVELLEMENT DE CONDUITES AEP FUYARDES ROUTE DEPARTEMENTALE 905, RUES DU FAUBOURG ET DES DOUVES – COMMUNE DE LA SALVETAT PEYRALES

Monsieur de la RD 905, de la Faboulie, des rues du Faubourg, de la Douve et des Bruyères.

L'opération de renouvellement de canalisations AEP fuyardes sur le secteur de la RD 905, rues du Faubourg et des Douves, intéresse trois maîtres d'ouvrage distincts :

- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Liort-Jaoul (SIAEP) compétent en matière d'eau potable,
- la Commune de La Salvetat-Peyralès compétente en matière de travaux de voirie, d'éclairage public, d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) compétent en matière de réseaux secs (électrique et télécom).

Par conséquent, un groupement de Commande a été mis en place conformément à l'article 28 du décret n°2017-516 du 10 Avril 2017 relatif aux marchés publics entre la Commune de La Salvetat-Peyralès (Marché 1), le SIAEP du Liort-Jaoul (Marché 2) et le Syndicat d'électrification (SIEDA) (Marché 3).

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 25 février en présence de M. Bompart du Cabinet Gaxieu, maître d'œuvre du projet. Ce dernier présente l'analyse des offres est propose de retenir l'offre de l'entreprise Gineste TP pour le Marché 2 du SIAEP du Liort Jaoul pour un montant global de travaux de 611 210.73 € HT. Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL SYNDICAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE SON PRESIDENT, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le choix de l'offre de l'entreprise Gineste TP pour un montant de 611 210.73 €HT,
- AUTORISE Monsieur Le Président à signer le marché de travaux,
- AUTORISE Monsieur Le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

Informations et questions diverses

Radio collecte : Le président informe le conseil qu'une lettre d'information sur la mise en place de la radio collecte sera adressé aux abonnées, comme cela avait été demandé par les conseillers syndicaux.

Evolution du prix de l'eau : Mme Batut présente l'évolution du prix du m3 d'eau. En 2010 il était de 2.68 € TTC et de 3.04 € TTC en 2019 soit une hausse de 13.5 %. Cette hausse est en partie due à la hausse des taxes de l'Etat.

Avenir du Syndicat : Le président remercie les conseillers syndicaux pour cette mandature et rappelle les nombreux travaux mis en œuvre dans les villages des communes membres. Il ajoute que la réflexion engagée sur l'avenir du Syndicat sera poursuivie par le prochain conseil syndical. Il rappelle également que le contrat d'affermage avec VEOLIA se termine en 2021. Madame Idrac remercie, au nom de VEOLIA, les conseillers syndicaux pour cette mandature et souligne le dynamisme du Syndicat.

Séance levé à 11 h 30.

